

États financiers

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Exercice clos le 31 mars 2025

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
• État de la situation financière	3
• État des résultats	4
• État de l'évolution des actifs nets (passifs nets).....	5
• État des flux de trésorerie	6
• État des gains et pertes de réévaluation	
• Notes afférentes aux états financiers	8

Aux membres de l'
Hôpital Communautaire de Cornwall

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Hôpital Communautaire de Cornwall (l'« Hôpital »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net (passif net) et des flux de trésorerie et l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Hôpital au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net (passif net) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Hôpital conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Hôpital ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Hôpital.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Hôpital;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Hôpital à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)
Le 20 mai 2025


Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État de la situation financière

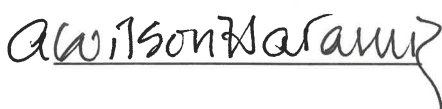
Au 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	31 301 259	24 121 156
Débiteurs (note 5)	7 848 689	8 153 950
Stocks	1 301 926	1 562 423
Charges payées d'avance	1 067 342	1 393 527
	41 519 216	35 231 056
Trésorerie soumise à des restrictions (note 4)	864 990	-
Immobilisations (note 6)	94 574 856	99 593 925
Swaps de taux d'intérêt (note 9)	212 263	344 702
	137 171 325	135 169 683
Passif, apports reportés et actifs nets (passifs nets)		
Passif à court terme		
Créiteurs et charges à payer (note 7)	37 697 128	31 864 994
Produits reportés	2 384 840	2 318 574
Avantages sociaux futurs (note 8)	478 303	427 825
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 9)	566 000	544 000
	41 126 271	35 155 393
Avantages sociaux futurs (note 8)	6 055 437	6 138 688
Dette à long terme (note 9)	4 145 000	4 711 000
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 19)	4 006 242	3 815 839
Apports en capital reportés (note 10)	82 534 689	86 764 449
	137 867 639	136 585 369
Actifs nets (passifs nets)		
Investis en immobilisations (note 11)	7 329 167	7 574 476
Non affectés	(8 237 744)	(9 334 864)
	(908 577)	(1 760 388)
Gains de réévaluation cumulés	212 263	344 702
	(696 314)	(1 415 686)
	137 171 325	135 169 683

Engagements et éventualités (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration:

 directeur

 directeur

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
	\$	\$
Produits		
Soins aux patients		
Ministère de la Santé	143 258 110	136 866 146
Autres	19 638 508	16 989 860
Recouvrement		
Suppléments aux chambres	84 440	63 575
Autres	5 883 019	6 844 983
Revenu de placement	1 090 833	844 625
Amortissement des apports reportés afférents à l'équipement	1 755 850	1 990 112
Autres programmes		
Ministère de la Santé	11 709 158	10 888 756
Ministère des Services sociaux et communautaires	3 454 608	3 508 135
	186 874 526	177 996 192
Charges		
Traitements et salaires	79 438 278	75 989 374
Avantages sociaux	24 271 106	22 847 798
Rémunération du personnel médical	16 516 575	14 104 535
Fournitures médicales et chirurgicales	8 917 103	8 813 147
Médicaments et gaz médicaux	9 907 301	7 287 211
Autres fournitures et charges	26 184 150	27 858 419
Bâtiments et terrains	898 799	1 172 614
Amortissement d'immobilisations – équipement	3 387 157	4 065 622
Autres programmes		
Ministère de la Santé	12 168 385	11 156 470
Ministère des Services sociaux et communautaires	3 454 608	3 508 135
	185 143 462	176 803 325
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	1 731 064	1 192 867
Intérêts sur la dette à long terme	(151 362)	(186 384)
Amortissement des apports reportés afférents au bâtiment	4 746 445	5 224 039
Charges de désactualisation (OMHSI)	(198 063)	(120 787)
Amortissement d'immobilisations – bâtiment	(5 276 273)	(5 522 814)
	(879 253)	(605 946)
Excédent des produits sur les charges	851 811	586 921

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État de l'évolution des actifs nets (passifs nets)

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	Investis en immobilisations	Non affectés	2025 Total	2024 Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	7 574 476	(9 334 864)	(1 760 388)	(2 347 309)
Excédent des produits sur les charges (note 11 (b))	(2 161 135)	3 012 946	851 811	586 921
Variation nette des investissements en immobilisations (note 11 (b))	1 915 826	(1 915 826)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	7 329 167	(8 237 744)	(908 577)	(1 760 388)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
	\$	\$
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	851 811	586 921
Éléments hors trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	8 663 430	9 588 436
Charges de désactualisation	198 063	120 787
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(6 502 295)	(7 214 151)
Diminution des avantages sociaux futurs	(32 773)	(57 033)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 14)	6 790 343	(701 502)
	9 968 579	2 323 458
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(3 644 361)	(2 941 949)
Réévaluation OMHSI	(7 660)	421 663
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	2 272 535	1 627 577
	(1 379 486)	(892 709)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(544 000)	(521 000)
Augmentation nette de la trésorerie	8 045 093	909 749
Trésorerie au début de l'exercice	23 211 407	23 211 407
Trésorerie à la fin de l'exercice	32 166 249	24 121 156
Composition de la trésorerie		
Trésorerie	31 301 259	24 121 156
Trésorerie soumise à des restrictions (immobilisations)	864 990	-
	32 166 249	24 121 156

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	344 702	262 982
Gains non réalisés sur : Swaps de taux d'intérêt	(132 439)	81 720
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	212 263	344 702

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Description de l'organisme

L'Hôpital communautaire de Cornwall/Cornwall Community Hospital (l'« Hôpital ») fut constitué en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. L'activité principale de l'Hôpital consiste à fournir des services de soins de santé à la population de Cornwall et de la région. Organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'Hôpital est exonéré de l'impôt sur le revenu à condition de respecter certains critères définis dans la Loi.

2. Méthodes comptables

(a) Constatation des produits

L'Hôpital applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, lesquels comprennent les dons et les subventions gouvernementales.

En vertu de la Loi sur l'assurance-santé et de ses règlements d'application, l'Hôpital est principalement financé par la province de l'Ontario selon les accords budgétaires établis par le ministère de la Santé. Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées comme produits dans la période à laquelle elles se rattachent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin de la période sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie de la subvention s'applique à une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

Les apports non grevés d'affectations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir à condition que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception soit raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations externes, sauf les apports au fonds de dotation, sont constatés comme produits lorsque les charges correspondantes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode linéaire à un taux correspondant à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les produits provenant du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, des suppléments aux chambres, et autres revenus sont constatés lorsque le service est rendu ou que la marchandise est vendue.

Les apports au fonds de dotation sont constatés comme augmentations directes de l'actif net de ce fonds.

b) Apports reçus sous forme de services

De nombreux bénévoles passent beaucoup de temps à aider l'Hôpital dans la réalisation de ses activités et services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

(c) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût moyen ou du coût de remplacement.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

2. Principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations

Les immobilisations acquises, autres que l'équipement mineur, sont comptabilisées au coût. Les immobilisations acquises par contrat de location-acquisition sont d'abord comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de location minimums futurs, puis amorties sur leur durée de vie estimative. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus aux activités de l'Hôpital, sa valeur comptable nette est amortie à sa valeur résiduelle. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport.

Le calcul de l'amortissement des coûts et des apports reportés correspondants s'effectue selon la méthode linéaire au moyen des taux annuels suivants, conformément aux lignes directrices du ministère de la Santé:

Améliorations des terrains	5% to 12.5%
Bâtiments	2% to 5%
Équipement de service des bâtiments	4% to 10%
Matériel et mobilier	5% to 33,33%
Logiciels et équipement du système d'information	20% to 33,33%

Les remplacements d'équipement mineur sont passés en charge dans l'exercice où le remplacement a lieu. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations.

Le coût des rénovations des bâtiments de l'Hôpital qui augmentent de façon importante leur durée de vie utile et leur capacité est comptabilisé dans le coût des immobilisations connexes. Le coût des rénovations visant à adapter les bâtiments aux nouvelles conditions de fonctionnement ou à maintenir l'efficacité normale du fonctionnement est comptabilisé au fur et à mesure que la dépense est engagée.

L'équipement loué en fonction de modalités qui transfèrent la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété à l'Hôpital est comptabilisé sous forme de « contrat de location acquisition » et donc comptabilisé comme si un bien avait été acheté et qu'un passif était pris en charge. Tout autre équipement en location est comptabilisé sous forme de contrat de location-exploitation.

e) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque, à la date des états financiers, tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une obligation juridique qui oblige à engager des coûts de mise
- l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Un passif au titre de l'enlèvement de l'amiante dans les bâtiments de l'Hôpital a été comptabilisé en fonction des estimations de dépenses futures liées à la rénovation ou la démolition des bâtiments. Le passif est actualisé au moyen en calculant la valeur actualisée et rajusté annuellement pour tenir

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

2. Principales conventions comptables (suite)

e) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

compte des charges de désactualisation. La comptabilisation d'un passif a entraîné une augmentation connexe des immobilisations corporelles respectives. L'augmentation des immobilisations est amortie conformément aux méthodes comptables d'amortissement énoncées à la note 1(d). Les coûts d'assainissement réellement engagés sont imputés à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations dans la mesure du passif comptabilisé. Tout écart entre les coûts d'assainissement réellement engagés et le passif correspondant est comptabilisé à l'état des résultats au moment de l'assainissement.

f) Avantages sociaux futurs

L'Hôpital participe à un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. La comptabilisation du régime se fait comme pour un régime à cotisations déterminées, car les cotisations au régime sont déterminées par l'administrateur du régime et sont passées en charge lorsqu'elles sont dues. La plus récente évaluation réglementaire du financement de ce régime interentreprises, menée en date du 31 décembre 2024, a révélé un actif actuariel de 123 017 millions de dollars (112 635 millions de dollars en 2023) et un passif au titre des prestations constituées de 112 579 millions de dollars (102 454 millions de dollars en 2023), donnant lieu à un excédent de 10 438 millions de dollars (10 181 millions de dollars en 2023). Cette évaluation a également permis de confirmer que le régime était pleinement provisionné sur une base de solvabilité en date du 31 décembre 2024, selon les hypothèses et les méthodes adoptées dans le cadre de l'exercice.

L'Hôpital comptabilise ses obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations de retraite constituées et des avantages complémentaires de retraite est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels). La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite remonte au 31 mars 2024, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 31 mars 2027.

Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels nets cumulés sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime de retraite, la durée résiduelle moyenne d'activité est de 9,98 ans (10,2 ans en 2023).

Le coût des services passés qui découle des modifications des régimes est constaté immédiatement dans l'exercice où la modification a été apportée.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

2. Principales conventions comptables (suite)

g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les dérivés et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les instruments à leur juste valeur, puisque leur gestion et leur évaluation se font selon la méthode de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à leur réalisation, après quoi elles passent en état des résultats.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font tous les ans l'objet d'un test de dépréciation. Lorsqu'une moins-value est jugée durable, le montant de la perte est passé en résultat et, le cas échéant, le gain non réalisé est ajusté dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

Au moment de la vente de l'actif, les gains et pertes non réalisés qui étaient comptabilisés auparavant dans l'état des gains et des pertes de réévaluation font l'objet d'une reprise et sont passés en état des résultats.

La dette à long terme est comptabilisée au coût amorti. Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur.

Les Normes comptables pour le secteur public exigent des organismes qu'ils classent les mesures de la juste valeur selon une hiérarchie comportant trois niveaux d'information pouvant servir à déterminer la juste valeur :

Niveau 1 – cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données d'entrée observables directement ou indirectement, autres que celles du niveau 1, telles que les cours, sur des marchés inactifs, pour des actifs ou des passifs ou encore des données du marché qui sont observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;

Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont pas fondées sur les activités des marchés et qui sont pertinentes pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs.

h) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les montants faisant l'objet d'estimations comprennent les obligations au titre des avantages sociaux futurs, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et la valeur comptable des immobilisations. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

3. Emprunt à court terme

L'Hôpital dispose d'une facilité de crédit non renouvelable de 6 000 000 \$ auprès de ses créanciers, dont un montant de néant \$ avait été utilisé au 31 mars 2025 (néant \$ en 2024). Cette marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel.

L'Hôpital possède aussi une marge de crédit renouvelable de 2 000 000 \$ dont la principale fonction consiste à financer l'acquisition par location de matériel important; cette marge n'avait pas été utilisée à la fin de l'exercice (néant \$ en 2024).

4. Trésorerie soumise à des restrictions

La trésorerie soumise à des restrictions est constituée des éléments suivants:

	2025	2024
	\$	\$
Trésorerie liée aux immobilisations	864 990	-

5. Débiteurs

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants:

	2025	2024
	\$	\$
Ministère de la Santé de l'Ontario	2 061 656	1 502 421
Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RASO)	1 489 810	1 876 679
Autres	4 880 401	5 304 446
	8 431 867	8 683 546
Moins la provision pour créances douteuses	583 178	529 596
	7 848 689	8 153 950

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

6. Immobilisations

Les immobilisations sont constituées des éléments suivants:

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur comptable nette	2024 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 586 644	–	2 586 644	2 586 644
Améliorations des terrains	849 832	639 074	210 758	235 312
Bâtiments	107 500 812	45 720 527	61 780 285	64 314 883
Équipement de service des bâtiments	46 893 934	26 680 561	20 213 373	21 440 842
Matériel et mobilier	46 667 826	44 850 529	1 817 297	3 375 587
Logiciels et équipement du système d'information	26 563 835	18 597 336	7 966 499	7 640 657
	231 062 883	136 488 027	94 574 856	99 593 925

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations au 31 mars 2024, se chiffraient respectivement à 227 925 031 \$ et à 128 331 106 \$.

7. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants:

	2025	2024
	\$	\$
Traitements et salaires	11 241 565	9 380 555
Vacances et heures accumulées	2 200 528	2 396 844
Passif au titre de l'équité salariale	288 628	288 628
Crédoiteurs et charges à payer	23 966 407	19 798 967
	37 697 128	31 864 994

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

8. Avantages sociaux futurs

L'Hôpital offre à certains employés une assurance-vie ainsi qu'une assurance pour soins de santé et soins dentaires complémentaires. Une étude actuarielle indépendante des prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi a été entreprise. La dernière évaluation des avantages sociaux futurs a été effectuée le 31 mars, 2021. La prochaine évaluation du régime sera en vigueur à compter du 31 mars 2025.

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour estimer l'obligation de l'Hôpital au titre des prestations constituées sont les suivantes:

	2025	2024
Taux d'actualisation	3,89%	3,95%
Taux de croissance des salaires	2,50%	2,50%
Inflation	2,00%	2,00%
Augmentation des prestations dentaires	2,50%	2,50%
Augmentation des prestations santé	4,00%	4,00%

La continuité de l'obligation de l'Hôpital au titre des prestations constituées se présente comme suit:

	2025	2024
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	5 979 047	5 988 913
Coût des services rendus au cours de la période	299 038	254 150
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	231 087	236 946
Prestations versées	(507 396)	(484 858)
(Gain) perte actuariel(le)	707 548	(16 104)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	6 709 324	5 979 047

Le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et du passif au titre des prestations constituées se présente comme suit:

	2025	2024
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	6 709 324	5 979 047
Gains actuariels non amortis	(230 778)	528 593
Passif au titre des prestations constituées	6 478 546	6 507 640
Moins la tranche à court terme de l'obligation au titre des prestations constituées	478 303	427 825

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

8. Avantages sociaux futurs (suite)

	2025	2024
	\$	\$
Tranche à long terme du passif au titre des avantages sociaux futurs	6 000 243	6 079 815
Ajouter : Employés avec droits acquis de l'ALREO	55 194	58 873
	6 055 437	6 138 688

9. Dette à long terme

	2025	2024
	\$	\$
Prêt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 5,00 %, remboursable par versements mensuels mixtes variant entre 31 000 \$ et 38 000 \$, échéant le 28 février 2028	1 226 000	1 608 000
Prêt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 2,66 %, remboursable par versements mensuels mixtes variant entre 13 000 \$ et 22 000 \$, échéant le 18 décembre 2041	3 485 000	3 647 000
	4 711 000	5 255 000
Moins la tranche à court terme	566 000	544 000
	4 145 000	4 711 000

L'Hôpital a conclu un swap de taux d'intérêt afin de gérer la volatilité des taux d'intérêt. Le swap vient à échéance en même temps que les emprunts.

La juste valeur du swap de taux d'intérêt au 31 mars 2025, établie à 212 263 \$, est dans une position nette favorable et est comptabilisée dans l'état de la situation financière (344 702 \$ en 2024). Pour l'exercice en cours, la variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt pour l'exercice en cours a donné lieu à la comptabilisation d'un gain non réalisé de 132 439 \$ (gain non réalisé de 81 720 \$ en 2024) dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

La juste valeur du swap de taux d'intérêt a été déterminée selon le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fonde sur les cotations des courtiers. Le caractère raisonnable de ces cotations est vérifié par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les conditions et l'échéance de chaque contrat, et par l'utilisation des taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation pour un instrument similaire.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

9. Dette à long terme (suite)

Les remboursements de capital à effectuer au cours des cinq prochaines années relativement à la dette long terme s'établissent comme suit :

	\$
2025	566 000
2026	593 000
2027	580 000
2028	181 000
2029	187 000
2030 et années suivantes	2 604 000
	4 711 000

10. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés afférents aux immobilisations comprennent la fraction inutilisée et non amortie des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports en capital est comptabilisé en produit dans l'état des résultats.

	2025 \$	2024 \$
Solde au début de l'exercice	86 764 449	92 351 023
Dons et subventions supplémentaires reçus	2 272 535	1 627 577
Moins les montants amortis par imputation aux produits de l'exercice	(6 502 295)	(7 214 151)
Solde à la fin de l'exercice	82 534 689	86 764 449

Le solde des apports en capital reportés comprend ce qui suit:

	2025 \$	2024 \$
Apports en capital non amortis utilisés pour l'acquisition d'actifs	82 534 689	86 764 449

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

11. Investissements en immobilisations

(a) Les investissements en immobilisations sont comptabilisés de la façon suivante:

	2025	2024
	\$	\$
Immobilisations	94 574 856	99 593 925
Sommes financées par:		
Apports reportés afférents aux immobilisations	(82 534 689)	(86 764 449)
Dette à long terme	(4 711 000)	(5 255 000)
	7 329 167	7 574 476

(b) La variation des investissements nets en immobilisations est comptabilisée de la façon suivante:

	2025	2024
	\$	\$
Insuffisance des produits sur les charges:		
Amortissement des apports reportés	6 502 295	7 214 151
Amortissement des immobilisations	(8 663 430)	(9 588 436)
	(2 161 135)	(2 374 285)

	2025	2024
	\$	\$
Variation nette des investissements en immobilisations:		
Acquisition d'immobilisations	3 644 361	2 941 949
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	-	433 170
Sommes financées par apports reportés	(2 272 535)	(1 627 577)
Remboursement de la dette à long terme	544 000	521 000
	1 915 826	2 268 542

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

12. Engagements et éventualités

- (a) La nature des activités de l'Hôpital fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires en cours ou possibles à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2025, la direction estime que l'Hôpital a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate. Advenant qu'une réclamation soit accueillie, la direction ne croit pas que celle-ci aurait une incidence importante sur la situation financière de l'Hôpital.
- (b) Le 1er juillet 1987, un groupe d'organismes de santé (les « souscripteurs ») a créé le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »). Le HIROC est enregistré à titre d'assurance mutualité en vertu de la Loi sur les assurances de l'Ontario, laquelle autorise des personnes à échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'une couverture d'assurance-responsabilité aux organismes de santé de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador. Les souscripteurs versent une prime annuelle qui est fixée par calcul actuariel. Ces primes font l'objet d'une évaluation dans le cas de pertes supérieures à la prime que le groupe de souscripteurs pourrait connaître, le cas échéant, pour les années où ils sont souscripteurs. Aucune évaluation de la sorte n'avait été effectuée en date du 31 mars 2025.

Depuis sa création en 1987, le HIROC a accumulé un excédent non affecté représentant le total des primes versées par tous les souscripteurs, plus le revenu de placement, moins l'obligation au titre des réserves pour réclamations, les charges et les frais de fonctionnement. Chaque souscripteur dont les primes versées plus le revenu de placement excèdent son obligation envers l'attribution des réserves pour réclamations, les charges et les frais de fonctionnement, pourrait être fondé à recevoir la répartition de sa part de l'excédent non affecté au moment où une telle répartition sera annoncée par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution de la sorte n'avait été annoncée par le HIROC en date du 31 mars 2025.

13. Charges de retraite

Presque tous les employés de l'Hôpital participent au Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (le « régime »). Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées auquel peuvent participer tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Le montant des cotisations versées au régime au cours de l'exercice par l'Hôpital au nom des employés s'élevait à 7 038 901 \$ (6 641 583 \$ en 2024) et il figure à l'état des résultats.

La charge de retraite repose sur les estimations les plus probables de la direction du régime, faite en collaboration avec ses actuaires, du montant nécessaire pour donner un niveau d'assurance élevé que les avantages sociaux futurs pourront être entièrement financés par le fonds de retraite, comme le prévoit le régime. L'objectif est de s'assurer que les cotisations que l'employeur verse au régime continuent de correspondre à un pourcentage stable des cotisations versées par les employés.

L'écart entre les prévisions actuarielles des réserves et les résultats techniques peut être important. Tout écart doit habituellement être capitalisé par les participants du régime. Le rapport annuel de 2024 indique que le régime est pleinement capitalisé à 111 %.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

14. Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2025	2024
	\$	\$
Diminution (augmentation) de l'actif à court terme:		
Débiteurs	305 261	512 242
Stocks	260 497	(214 239)
Charges payées d'avance	326 185	(262 553)
Augmentation (diminution) du passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	5 832 134	(849 972)
Produits reportés	66 266	113 020
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie	6 790 343	(701 502)

15. Entités apparentées

(a) Fondation de l'Hôpital communautaire de Cornwall

L'Hôpital a un intérêt financier dans la Fondation de l'Hôpital communautaire de Cornwall (la « Fondation »), mais n'exerce aucun contrôle sur celle-ci.

La Fondation est constituée en personne morale en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son mandat consiste à amasser des fonds pour financer les programmes de l'Hôpital, l'achat d'équipement médical et l'agrandissement et la rénovation de l'édifice, afin d'améliorer la qualité des soins de santé prodigués à la communauté.

Les actifs nets et le résultat des activités de la Fondation ne sont pas inclus dans les états de l'Hôpital.

Les opérations entre personnes morales apparentées qui ne sont pas présentées séparément dans les états financiers comprennent la somme de 780 306 \$ (902 116 \$ en 2024) que la Fondation, dont 711 171 \$ ont été comptabilisés à titre d'apports reportés et serviront à l'achat prévu d'équipement pour l'Hôpital et le solde a été constaté comme revenus pour compenser les achats d'équipements mineurs.

(b) Auxiliaires de l'Hôpital communautaire de Cornwall

Les actifs nets et le résultat des activités des Auxiliaires ne sont pas inclus dans les états financiers de l'Hôpital.

L'Hôpital a un intérêt financier dans les Auxiliaires de l'Hôpital communautaire de Cornwall du fait qu'il maintient des ressources que les Auxiliaires utilisent pour produire des revenus.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

15. Entités apparentées (suite)

(c) Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario

L'Hôpital a un intérêt financier dans l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (« ALREO »), mais n'exerce aucun contrôle sur celle-ci. Les actifs nets et le résultat des activités de l'ALREO ne sont pas inclus dans les états financiers de l'Hôpital. Des services au montant de 7 307 136 \$ (7 025 262 \$ en 2024) ont été achetés auprès de l'ALREO et sont inclus dans les autres fournitures et charges de l'état des résultats. Les dépenses engagées par l'Hôpital en salaires et en fournitures, dont le montant s'élève à 174 154 \$ (141 806 \$ en 2024) découlant des essais en laboratoire sont entièrement recouvrables auprès de l'ALREO; une partie de ce montant à hauteur de 20 135 \$ (valeur nulle en 2024) est incluse dans les débiteurs et dont 227 136 \$ (68 454 \$ en 2024) est inclus dans les créditeurs au 31 mars 2025.

16. Risques financiers et concentration du risque de crédit:

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Hôpital est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs et à la trésorerie.

L'Hôpital évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. L'exposition maximale au risque de crédit de l'Hôpital au 31 mars 2025 s'élève à la valeur comptable de ces actifs.

La valeur comptable des débiteurs est comptabilisée dans la provision pour créances douteuses. Les pertes de valeur connexes, s'il y a lieu, sont constatées dans l'état des résultats. Les recouvrements subséquents aux pertes de valeur de débiteurs sont crédités dans l'état des résultats.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2024.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'hôpital ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Hôpital gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Il prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créditeurs et charges à payer sont généralement remboursables dans les 60 jours suivant la date de réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2024.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

16. Risques financiers et concentration du risque de crédit (suite):

(c) Risque de marché

Le risque de marché se définit comme étant le risque que des variations des prix du marché, notamment les taux de change et les taux d'intérêt, puissent affecter les revenus de l'Hôpital ou la valeur de ses instruments financiers. La gestion du risque de marché a pour but de contrôler l'exposition à ce risque afin qu'elle se situe à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement du capital investi.

(d) Risque de taux d'intérêt

Le risque d'intérêt désigne le risque lié à la fluctuation de la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent l'Hôpital à un risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie. L'Hôpital est exposé à ce risque du fait de la détention d'emprunts à terme et de swaps de taux d'intérêt.

L'Hôpital atténue ce risque au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt) qui permettent d'échanger le taux variable inhérent aux emprunts contre un taux fixe (voir la note 9). Par conséquent, les variations des taux d'intérêt du marché ne devraient pas avoir d'incidence sur les opérations et les flux de trésorerie futurs liés aux emprunts à terme.

Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2024.

17. Programme d'éducation en matière de diabète

Le produit Soins aux patients – Ministère de la Santé comprend un montant de 372 838 \$ (372 838 \$ en 2024) consacré au financement du programme d'éducation en matière de diabète. Les dépenses engagées pour ce programme ont totalisé 483 140 \$ (492 618 \$ en 2024 y compris des montants de 479 237 \$ (485 824 \$ en 2024) en salaires et de 3 903 \$ (6 794 \$ en 2024) en fournitures et articles divers. Le déficit de programme de 110 302 \$ (119 780 \$ en 2024) a été comblé à même le financement de base de l'Hôpital.

18. Équipe Santé Ontario

L'Hôpital est le détenteur désigné des fonds de mise en œuvre de l'équipe Santé Ontario du Grand Fleuve ("ESO GF"). À ce titre, l'Hôpital a touché une somme de 1 014 333 \$ au cours de l'exercice. Au 31 mars 2025, un montant de 958 623 \$ est constaté à la fois en produits et en charges dans l'état des résultats et 55 710 \$ est à remettre au Ministère de la Santé.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

19. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Le 1er avril 2022, l'Hôpital a adopté le chapitre SP 3280 des Normes comptables pour le secteur public, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette nouvelle norme traite de la comptabilisation des obligations juridiques liées à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles, comme l'enlèvement de l'amiante dans les bâtiments détenus par l'Hôpital. Elle a été adoptée selon la méthode rétrospective modifiée à la date d'adoption. Selon cette méthode, les hypothèses utilisées pour estimer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'Hôpital sont appliquées à la date d'adoption de la norme.

Le 1er avril 2022, l'Hôpital a comptabilisé une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pour des immeubles qu'il possède et qui contiennent de l'amiante. À l'origine, le bâtiment avait été obtenu dans le cadre de la fusion en décembre 2003 et le passif a été mesuré à la date de transfert au moment de la création du passif. La durée de vie utile prévue de l'immeuble était de 25 ans, et l'estimation n'a pas été modifiée depuis le transfert.

	2025	2024
	\$	\$
Solde d'ouverture	3 815 839	3 273 389
Réévaluation	(7 660)	421 663
Charges de désactualisation	198 063	120 787
	4 006 242	3 815 839